



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÈGLEMENT NO. 374-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 335-2023 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 14 mars 2025 le conseil municipal a adopté le projet de règlement no. 374-2025 modifiant le règlement no. 335-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les dispositions contenues au règlement no. 374-2025 ne sont pas susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement est prévue le **7 avril 2025**, dans la salle du conseil située au **1512, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (QC) G0S 2G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ce projet de règlement est disponible sur le site web de la Municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce 17 mars 2025.

(signé)

Marie-Eve Parent  
Directrice générale et greffière-trésorière